



Qui a encaissé mon chèque

Par **Hornet600**, le **22/04/2013 à 10:22**

Bonjour,

Il y a quelque mois, j'ai fait faire des travaux par un artisan dans un appartement. Au moment de payer, je lui ai remis un chèque, et erreur de ma part, je n'ai pas mis d'ordre car celui ci m'a dit " j'ai un tampon de l'entreprise, ne mettez pas d'ordre".

Résultat: mon chèque a été débité.

Quelques semaines plus tard, je reçois un LAR de l'entreprise qui m'indique que je n'ai jamais payé.

Hier, coup de fil (en anonyme) d'un soit disant huissier de justice.

Je contacte la banque qui m'a donné un recto du chèque, mais impossible de savoir qui a encaissé le chèque.

Que me conseillez vous de faire, car j'ai l'impression d'être victime d'une escroquerie.

Merci beaucoup pour vos réponses

Par **amajuris**, le **22/04/2013 à 10:28**

bjr,

juste pour votre information, quand vous établissez un chèque la mention du bénéficiaire n'est pas une mention obligatoire.

la preuve du paiement c'est la mention acquitté figurant sur la facture.

cdt

Par **Hornet600**, le **22/04/2013** à **10:31**

Merci de votre réponse

Justement, il m'a renvoyé la facture en recommandé avec AR.

Je voudrais savoir qui a encaissé le chèque, et quelle procédure je dois suivre

Merci.

Cordialement

Par **Lag0**, le **22/04/2013** à **13:34**

Bonjour,

Puisque vous avez une photocopie recto du chèque, le bénéficiaire y est indiqué !

La banque ne vous donnera pas de photocopie verso qui est couvert par le secret bancaire (numéro de compte du bénéficiaire), mais l'ordre sur le recto doit suffire.